

DECRET N° 98-292 DU 20 JUILLET 1998

Chargeant Monsieur Sylvain Adékpédjou
AKINDES, Ministre de l'Environnement, de
l'Habitat et de l'Urbanisme, de l'intérim de
Monsieur Kolawolé A. IDJI, Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopération pour
compter du 15 Juillet 1998.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1998, portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 98-220 du 15 Mai 1998 portant composition du Gouvernement ;

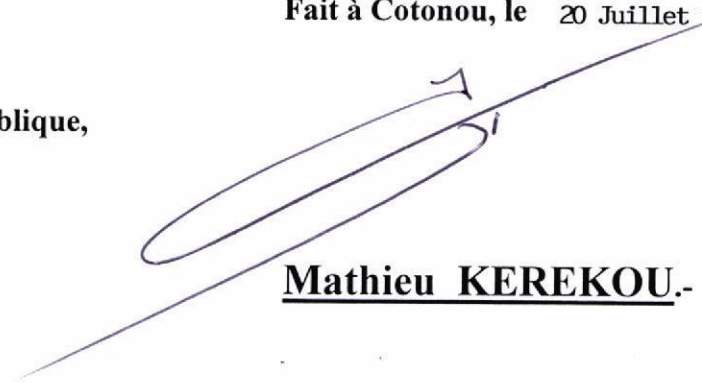
D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 16 Juillet 1998, **Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES**, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de **Monsieur Kolawolé A. IDJI**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 Juillet 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-